

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PARKING CAMPING-CAR ET VÉHICULES AMÉNAGÉS

ACCÈS

Les parcelles dédiées aux camping-cars sont situées chemin de la Guyonnière et exclusivement réservées aux festivaliers munis d'un billet.

Une pièce d'identité est obligatoire pour toute personne présente sur le camping.

Mineurs de 16 à 18 ans (documents à présenter à l'arrivée) :

> Copie de la pièce d'identité du représentant légal.

Mineurs de moins de 16 ans :

> Présence obligatoire d'un accompagnateur majeur.

> Le festival décline toute responsabilité concernant les mineurs sur le camping.

Attention : en cas de problème et sans possibilité de contacter les parents, la sécurité fera appel à la Gendarmerie.

À votre arrivée, l'équipe camping vous orientera pour votre installation. Merci de suivre strictement leurs consignes et de ne pas encombrer les voies de secours.

ACCUEIL

Le camping est ouvert du jeudi 23 mai à 14h au lundi 25 mai à 12h.

Aucune arrivée ni installation ne sera possible en dehors de ces horaires.

Les campeurs ont accès gratuitement aux installations mises à disposition (notamment les sanitaires). Des conteneurs pour les eaux usées et les déchets sont disponibles.

Toute dégradation ou vol de matériel entraînera des poursuites pénales ainsi que la fermeture des installations pour le reste du festival.

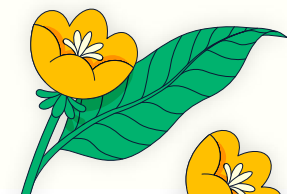
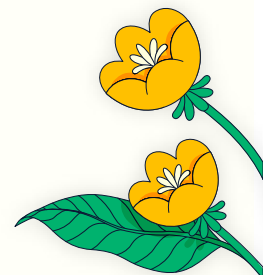
Les camping-cars et véhicules aménagés seront obligatoirement placés par les équipes de sécurité et les bénévoles, dans des zones définies selon l'ordre d'arrivée. **Aucune réservation d'emplacement n'est possible.**

Véhicules autorisés

- Camping-cars
- Vans aménagés
- Véhicules utilitaires aménagés
- Caravanes

Les véhicules non aménagés sont interdits sur cette zone.

En complément de votre véhicule, seules les tonnelles et auvents de moins de 4 m² sont autorisés. Les installations artisanales (bâches tendues, piscines, etc.) sont interdites.





ACTIVITÉS INTERDITES

- Activités commerciales
- Vente de nourriture, boissons ou tout autre produit interdit.
- Distribution de documents
- Flyers, tracts ou supports promotionnels interdits.

PROPRETÉ

Chaque campeur doit maintenir **son espace propre**. Il est interdit de jeter des déchets ou mégots au sol ou dans les sanitaires.

MUSIQUE

Les nuisances sonores excessives ou installation de sono sont proscrites.
Respectez le repos des autres.

SUBSTANCES ILLICITES

Conformément à la législation française, il est strictement interdit de commercer, consommer ou posséder des substances illicites.

RESPECT DES INFRASTRUCTURES

Toute personne tentant de grimper, forcer, endommager les infrastructures ou introduire des objets de manière frauduleuse sera immédiatement expulsée du camping et du festival.

SÉCURITÉ

Aucune voiture légère (VL) n'est autorisée à entrer sur le camping, y compris pour le déchargement.

Tout comportement inapproprié est strictement interdit : harcèlement, agressions sexuelles, violences (physiques ou verbales), discriminations, racisme, homophobie, transphobie, sexisme, ou tout comportement nuisible.

En cas de difficulté ou si vous êtes témoin d'une situation problématique, adressez-vous immédiatement aux agents de sécurité.

VOL

Des agents de sécurité et des bénévoles sont présents sur le camping. Cependant, chaque campeur reste responsable de ses biens. Il est fortement recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les tentes ou véhicules.

Le festival décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.





OBJETS INTERDITS

Les objets dangereux (*objets tranchants ou contondants, armes à feu, articles de pyrotechnie, engins explosifs ou incendiaires, marteaux, masses, générateurs, batteries, les groupes électrogènes*)

Le mobilier autre que celui destiné à la pratique du camping (*pliant*) : canapés, fauteuil, banc... électroménager

Les produits inflammables, explosifs, corrosifs, comburants, toxiques, ainsi que tout type d'aérosols inflammables (parfums inclus), marqueurs et bombes de peinture, appareils contenant de l'oxygène liquide, cartouches de gaz siphon

Les objets sur roue (*caddies, diables, brouettes, skateboards, trottinettes, patins à roulettes, chariots, ...*)

Les objets encombrants (*vélos, ...*)

Tout type de feux, réchauds, barbecues, bouteilles de gaz, bougies et lampions

Les fûts de bière de plus de 5L

Les hampes rigides de drapeau

Les **signes ou banderoles** de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire

Les **appareils photo**, caméras, selfie stick, appareils enregistreurs (de type professionnel), pointeurs lasers, drones. (Seuls sont autorisés les appareils photo de type compacts.)

Les casques de moto

Les animaux.

OBJETS AUTORISÉS

Les stations électriques chargées ou solaire
Les crèmes solaires, déodorants et parfums à bille (sauf aérosols)

Les désinfectants, gels hydro alcooliques (sauf aérosols)

Les médicaments (*merci de vous munir de votre ordonnance*)

Les petits ustensiles de cuisine non dangereux et ustensiles réutilisables

Les conserves métalliques

Les gourdes

Les sprays d'eau sans bombe aérosol

Les batteries portables USB téléphone

Les maillets en caoutchouc

Les chaises et tables pliantes

Les Go-Pro (*uniquement sur le camping*)

L'alcool

Les cubis de vin (5L max)

La nourriture (*nous vous conseillons des aliments qui se consomment vite*)

Les glacières

Les valises

Les enceintes (*type JBL 20x10x9 cm*)

Les polaroids, appareils photo jetables.

Le non-respect du règlement intérieur, ainsi que plus généralement la constatation d'actes répréhensibles par la loi seront de nature à entraîner l'expulsion immédiate et définitive du site sans aucun dédommagement.

